

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article + Mélange

Type de produit : Article non traité

Code Produit	Marque	Code EAN	Désignation Commerciale
MO30513	MONALI	3 700 408 410 445	48 FEUTRES AQUARELLABLES
MO22869	MONALI	3 700 408 400 040	12 FEUTRES AQUARELLE 2 POINTES TONS FROIDS
MO22868	MONALI	3 700 408 400 033	12 FEUTRES AQUARELLE 2 POINTES TONS CHAUDS
MO22867	MONALI	3 700 408 400 026	12 FEUTRES AQUARELLE 2 POINTES CLASSIC
MO38511	MONALI	3 700 408 658 311	SET DE 36 FEUTRES AQUARELLABLE MONALI

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation : Marqueurs à l'eau pour le dessin, l'aquarelle et le graphisme destinés au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

Utilisation du mélange : Loisirs créatifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Ce produit n'est pas prévu pour une application sur la peau

Ce produit n'est pas destiné aux enfants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOCULTUR

17 rue Archimède
33691 MERIGNAC Cedex

T +33 9 86 86 02 93

Jc.leclere@cultura.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence :

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-poisons / Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base – Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication (070 245 245 (gratuit, 24/24) , si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA (INRS) – 24H/24		+331 45 42 59 59	
Luxembourg	Centre Anti-poisons / Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base – Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du mélange selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations :

Classe de danger physique :	Ce mélange ne présente pas de danger physique
Classe de danger pour la santé :	Irritation oculaire (Catégorie 2)
Classe de danger pour l'environnement :	Toxicité à long terme (chronique) pour le milieu aquatique (Catégorie 2)

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :

Provoque une sévère irritation des yeux

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 CLP :

Pictogramme de danger (CLP) :



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

ATTENTION

Mentions de danger (CLP) :

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Conseils de prudence (CLP) Prévention :

P264 – Se laver soigneusement les mains après utilisation.

P280 – Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P273 – Eviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence (CLP) Intervention :

P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

P391 : Recueillir le produit répandu

Conseils de prudence (CLP) Stockage :

Aucun

Conseils de prudence (CLP) Elimination :

P501 – Eliminer le contenu /récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale /internationale.

Fermeture de sécurité pour enfants :

Non applicable

Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

Etiquetage selon : exemption pour les conditionnements d'une capacité de 125 ml ou moins

Pictogramme de danger (CLP) :



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

ATTENTION

Mentions de danger (CLP) :

Aucun

Conseils de prudence (CLP) Prévention :

Aucun

Conseils de prudence (CLP) Intervention :

Aucun

Conseils de prudence (CLP) Stockage :

Aucun

Conseils de prudence (CLP) Elimination :

Aucun

Fermeture de sécurité pour enfants :

Non applicable

Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

2.3. Autres dangers

Peut provoquer une gêne oculaire

Le mélange ne contient pas de « Substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances $\geq 0,1 \%$ présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3 : Composition / Informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composition du mélange :

Substance	Identification	Couleurs concernées	(%)	Picto	Classification conformément au règlement CE N°1272/2008	LCS / Facteur M
Water	N° CAS : 7732-18-5 N° CE : 231-791-2	Toutes	69,5 – 79,5%	Aucun	Non classé	Non concerné
Glycérol	N° CAS : 56-81-5 N° CE : 200-289-5	Toutes	15%	Aucun	Non classé	Non concerné
Ethylene glycol	N° CAS : 107-21-1 N° CE : 203-473-3	Toutes	5 %	SGH07	Toxicité aiguë, orale (Cat. 4, H302)	Non concerné
Vinylpyrrolidone homopolymer	N° CAS : 9003-39-8	Toutes	0,5%	Aucun	Non classé	Non concerné
2-bromo-2-nitropropan-1,3-diol	N° CAS : 52-51-7 N° CE : 200-143-0	Toutes	0,005%	SGH05 SGH07 SGH09	Toxicité aiguë, orale (Cat. 4, H302), Toxicité aiguë, cutanée (Cat. 4, H312), Irritation cutanée (Cat. 2, H315), Lésions oculaires graves (Cat. 1, H318), Toxicité spécifique	M = 10

Substance	Identification	Couleurs concernées	(%)	Picto	Classification conformément au règlement CE N°1272/2008	LCS / Facteur M
					pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique (Cat. 3, H335), dangereux pour le milieu aquatique, toxicité aiguë (Cat. 1, H400)	
2-octyl-4-isothiazoline-3-one	N° CAS : 26530-20-1 N° CE : 247-761-7	Toutes	0,0012%	SGH05 SGH06 SGH07 SGH09	Toxicité aiguë, orale (Cat. 4, H302), Toxicité aiguë, cutanée (Cat. 3, H311), Toxicité aiguë, inhalation (Cat. 3, H331), Corrosion cutanée (Cat. 1B, H314), Sensibilisation cutanée (Cat. 1, H317), Dangereux pour le milieu aquatique, toxicité aiguë (Cat. 1, H400), toxicité à long terme pour le milieu aquatique (Cat. 1, H410)	Sens. Cutanée H317 C ≥ 0,05%
C.I. Acid Yellow 3	N° CAS : 8004-92-0	Jaune 1	10%	Aucun	Non classé	Non concerné
C.I. Acid Yellow 23	N° CAS : 1934-21-0 N° CE : 2177-699-5	Jaune 2	10%	Aucun	Non classé	Non concerné
C.I. Acid Red 18	N° CAS : 2611-82-7 N° CE : 220-036-2	Rouge 1	10%	Aucun	Non classé	Non concerné
C.I. Acid Red 52, sodium salt	N° CAS : 3520-42-1 N° CE : 225-529-8	Violet 1	4%	Aucun	Non classé	Non concerné
Eosin yellowish	N° CAS : 17372-87-1 N° CE : 241-409-6	Rouge 2	9%	SGH07	Irritation oculaire (Cat. 2, H319)	Non concerné
C.I. Acid Blue 9	N° CAS : 2650-18-2 N° CE : 220-168-0	Bleu 1	6%	Aucun	Non classé	Non concerné
C.I. Acid Blue 104	N° CAS : 6505-30-2 N° CE : 229-390-2	Bleu 2	10%	SGH07 SGH09	Irritation oculaire (Cat. 2, H319), toxicité à long terme pour le milieu aquatique (Cat. 1, H410)	Non concerné
Methyldiethanol amine	N° CAS : 105-59-9 N° CE : 203-312-7	Noir	0,11 - 0,17%	SGH07	Irritation oculaire (Cat. 2, H319)	Non concerné
C.I. Acid Violet 17	N° CAS : 4129-84-4 N° CE : 223-942-6	Violet 2	9%	Aucun	Non classé	Non concerné
Eosin bluish	N° CAS : 18472-87-2 N° CE : 242-355-6	Rouge 3	8%	SGH08	Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée (Cat. 2, H373), toxicité à long terme pour le milieu aquatique (Cat. 3, H412)	Non concerné

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premier secours général :	En cas de doutes ou si les symptômes persistent, consulter un médecin, lui montrer la FDS.
Premiers secours après inhalation :	Si des fumées, des aérosols ou des produits de combustion sont inhalés, éloignez-vous de la zone contaminée. D'autres mesures sont généralement inutiles.
Premiers secours après contact avec la peau :	Rincer la peau et les cheveux à l'eau (et au savon si disponible). Consulter un médecin en cas d'irritation
Premiers secours après contact oculaire :	Laver immédiatement et abondamment à l'eau fraîche. Assurez

Premiers secours après ingestion :

une irrigation complète de l'œil en gardant les paupières écartées et éloignées de l'œil et en déplaçant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Consulter un médecin sans tarder, si une douleur ou une irritation persiste. Le retrait des lentilles de contact après une blessure à l'œil ne doit être effectué que par du personnel qualifié.

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas induire de vomissement. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si la personne est consciente, lui donner de l'eau à boire. Contacter un centre anti-poison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun dans des conditions normales d'utilisation. Peut causer une sévère irritation oculaire en cas de contact.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Le mélange contient une quantité importante d'eau, de ce fait il n'y a pas de restrictions quant aux moyens d'extinctions utilisés. Le choix du moyen d'extinction doit tenir compte des zones environnantes.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie :	Le produit n'est pas inflammable
Risque d'explosion :	Le produit n'est pas explosif
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie :	Dégagement possible de fumées toxiques : CO ₂ , acroléine, oxydes d'azote, oxydes de souffres, autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de matières organiques

5.3. Conseils aux pompiers

Procédure d'urgence :	Arrêter le feu si cela peut être fait en toute sécurité
Protection en cas d'incendie :	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté : Appareil respiratoire autonome et vêtements de protection complets.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales: Eloigner le personnel superflu

6.1.1. Pour les non secouristes

Équipement de protection:	Non requis dans des conditions normales d'utilisation
Procédure d'urgence:	Ventiler la zone de déversement

6.1 .2. Pour les secouristes

Équipement de protection :

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : « Contrôle de l'exposition – protection individuelle ».

Procédures d'urgence :

Stopper la fuite si cela peut être fait en toute sécurité. Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédure de confinement :

Recueillir le déversement

Procédure de nettoyage :

Absorber le liquide répandu dans un matériaux absorbant.

Autres informations :

Éliminer les matières ou résidus solides selon la réglementation locale / nationale / régionale

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter le contact de l'encre avec la peau et les yeux. Bien refermer le capuchon après utilisation.

Mesures d'hygiène :

Utiliser le produit dans un endroit bien ventilé.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage :

Veillez à ce que le capuchon soit bien fermé afin d'éviter que le marqueur ne sèche. Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé à une température inférieure à 35°C.

Produits incompatibles :

Acides forts, bases fortes et agents oxydants.

7.3. Utilisation finale du produit

Marqueurs à l'eau pour le dessin, l'aquarelle et le graphisme destiné au grand public pour le loisir créatif

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Substance	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Glycerol	Inhalation 132 mg/m ³ (Effets chroniques local)	0,885 mg/L (eau douce) 0,088 mg/L (eau intermittente) 8,85 mg/L (eau de mer) 3,3 mg/kg sédiment dw (sédiments d'eau douce) 0,33 mg/kg sédiment dw (sédiments d'eau marine) 0,141 mg/kg de sol dw (sols – agriculture) 1000 mg/L (micro-organismes traitement des eaux usées)

Substance	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Ethylène glycol	Cutanée 53 mg/kg/jour (Chronique, systémique) Inhalation 7 mg/m ³ (Chronique, local)	10 mg/L (eau douce) 1 mg/L (eau intermittente) 10 mg/L (eau de mer) 37 mg/kg sédiment dw (sédiments d'eau douce) 3,7 mg/kg sédiment dw (sédiments d'eau marine) 1,53 mg/kg de sol dw (sols – agriculture) 199,5 mg/L (micro-organismes traitement des eaux usées)
2-bromo-2-nitropropan-1,3-diol	Cutanée 0,7 mg/kg/jour (Chronique, systémique) Inhalation 0,6 mg/m ³ (Chronique, systémique) Oral 0,18 mg/kg/jour (Chronique, systémique) Cutanée 4 µg/cm ² (Chronique, local) Cutanée 2,1 mg/kg/jour (Aiguë, systémique) Inhalation 1,8 mg/m ³ (Aiguë, systémique) Oral 0,5 mg/kg/jour (Aiguë, systémique) Cutanée 4 µg/cm ² (Aiguë, local) Inhalation 0,6 mg/m ³ (Aiguë, local)	0,01 mg/L (eau douce) 0,001 mg/L (eau intermittente) 0,003 mg/L (eau de mer) 0,041 mg/kg sédiment dw (sédiments d'eau douce) 0,003 mg/kg sédiment dw (sédiments d'eau marine) 0,5 mg/kg de sol dw (sols – agriculture) 0,43 mg/L (micro-organismes traitement des eaux usées)
2-octyl-4-isothiazolin-3-one	Non disponible	2,2 µg/L (eau douce) 0,22 µg/L (eau intermittente) 1,22 µg/L (eau de mer) 47,5 µg/kg sédiment dw (sédiments d'eau douce) 4,75 µg/kg sédiment dw (sédiments d'eau marine) 8,2 µg/kg de sol dw (sols – agriculture)
C.I. Acid Yellow 23	Cutanée 26,41 mg/kg/jour (Chronique, systémique) Inhalation 91,86 mg/m ³ (Chronique, systémique) Oral 26,41 mg/kg/jour (Chronique, systémique)	0,12 mg/L (eau douce) 0,012 mg/L (eau intermittente) 1,2 mg/L (eau de mer) 0,47 mg/kg sédiment dw (sédiments d'eau douce) 0,047 mg/kg sédiment dw (sédiments d'eau marine) 0,024 mg/kg de sol dw (sols – agriculture) 10 mg/L (micro-organismes traitement des eaux usées)
C.I. Acid Red 18	Cutanée 2,5 mg/kg/jour (Chronique, systémique) Inhalation 3,7 mg/m ³ (Chronique, systémique) Oral 2,5 mg/kg/jour (Chronique, systémique)	0,2 mg/L (eau douce) 0,01 mg/L (eau intermittente) 1 mg/L (eau de mer) 0,392 mg/kg sédiment dw (sédiments d'eau douce) 0,039 mg/kg sédiment dw (sédiments d'eau marine) 0,02 mg/kg de sol dw (sols – agriculture) 10 mg/L (micro-organismes traitement des eaux usées)
C.I. Acid Blue 9	Cutanée 6,31 mg/kg/jour (Chronique, systémique) Inhalation 19 mg/m ³ (Chronique, systémique) Oral 6,31 mg/kg/jour (Chronique, systémique)	0,1 mg/L (eau douce) 0,01 mg/L (eau intermittente) 1 mg/L (eau de mer) 0,363 mg/kg sédiment dw (sédiments d'eau douce) 0,036 mg/kg sédiment dw (sédiments d'eau marine) 1 mg/kg de sol dw (sols – agriculture) 10 mg/L (micro-organismes traitement des eaux usées)
Methyldiethan olamine	Cutanée 0,67 mg/kg/jour (Chronique, systémique) Inhalation 0,4 mg/m ³ (Chronique, systémique) Oral 0,13 mg/kg/jour (Chronique, systémique) Cutanée 0,03 mg/cm ² (Chronique, local)	0,1 mg/L (eau douce) 0,004 mg/L (eau intermittente) 1 mg/L (eau de mer) 0,78 mg/kg sédiment dw (sédiments d'eau douce) 0,035 mg/kg sédiment dw (sédiments d'eau marine) 0,097 mg/kg de sol dw (sols – agriculture) 10 mg/L (micro-organismes traitement des eaux usées)

Substance	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eosin bluish	Cutanée 1,53 mg/kg/jour (Chronique, systémique) Inhalation 2,27 mg/m ³ (Chronique, systémique) Oral 1,53 mg/kg/jour (Chronique, systémique)	7,5 µg/L (eau douce) 0,75 µg/L (eau intermittente) 75 µg/L mg/L (eau de mer) 53,5 µg/kg sédiment dw (sédiments d'eau douce) 5,35 µg/kg sédiment dw (sédiments d'eau marine) 6,31 µg/kg de sol dw (sols – agriculture) 2,5 mg/L (micro-organismes traitement des eaux usées)

Valeurs limites d'expositions en milieu de travail (OEL)

Substance	Moyenne pondérée dans le temps (TWA)	Pour une exposition de courte durée (STEL)
Glycerol (poudre)	10 mg/m ³	Non disponible
Ethylène glycol (vapeur)	20 ppm / 52 mg/m ³	104 mg/m ³ / 40ppm
Ethylène glycol (particules)	10 mg/m ³	Non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :	Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains :	Non requis dans des conditions normales d'utilisation
Protection des yeux :	Non requis dans des conditions normales d'utilisation
Protection de la peau et du corps :	Non requis dans des conditions normales d'utilisation
Protection des voies respiratoires :	Non requis dans des conditions normales d'utilisation
Contrôle de l'exposition environnementale :	Eviter le rejet dans l'environnement
Autres informations :	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physico-chimique

9.1. Propriétés physiques

État physique :	Liquide
Couleur :	Différentes couleurs
Odeur :	Non disponible
Seuil d'odeur :	Non disponible

9.1. Propriétés chimiques

pH :	Aucune donnée disponible
Point de fusion :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
Point éclair :	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité (% v/v) :	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité (% v/v) :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur (kPa) :	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur (Air = 1) :	Aucune donnée disponible
Densité relative (Eau = 1)	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau :	L'encre est soluble dans l'eau
N-octanol / eau coefficient de partage :	Aucune donnée disponible)
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés oxydantes :	Non oxydant

9.3. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts, acides forts, bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

Informations toxicologiques des substances :

Substance	Toxicité	Irritation
Eau	Oral (rat) DL ₅₀ : > 90 000 mg/kg	Non disponible
Glycerol	Cutanée (cochon d'Inde) DL ₅₀ : 58 500 mg/kg Oral (souris) DL ₅₀ : 4 090 mg/kg	Non disponible
Ethylene glycol	Cutanée (souris) DL ₅₀ : > 3 500 mg/kg Oral (rat) DL ₅₀ : > 2 000 mg/kg	Oculaire (lapin) : 100 mg/1h bénin Oculaire (lapin) : 12 mg/m3/3j

Substance	Toxicité	Irritation
		Oculaire (lapin) : 1440 mg/6h modéré Oculaire (lapin) : 500 mg/6h bénin Oculaire : aucun effet indésirable observé (non irritant) Cutanée (lapin) : 555 mg bénin Cutanée : aucun effet indésirable observé (non irritant)
Vinylpyrrolidone homopolymer	Inhalation (rat) CL ₅₀ : > 5,2mg/L 4h Oral (rat) DL ₅₀ : 1 040 mg/kg	Oculaire (lapin) : non irritant Cutanée (lapin) : non irritant
2-bromo-2-nitropropan-1,3-diol	Cutanée (rat) DL ₅₀ : 1 600 mg/kg Inhalation (rat) CL ₅₀ : > 0,12 < 1,14 mg/L 4h Oral (rat) DL ₅₀ : 180 mg/kg	Oculaire (lapin) : 5 mg Cutanée (Homme) : 10 mg modéré Cutanée (lapin) : 500 mg/24h bénin Cutanée (lapin) : 80 mg modéré
2-octyl-4-isothiazoline-3-one	Cutanée (lapin) DL ₅₀ : 311 mg/kg Oral (rat) DL ₅₀ : 248 mg/kg	Oculaire (lapin) : 0,5 % non irritant Oculaire (lapin) : 45 % corrosif Oculaire (lapin) : 5 % modéré Oculaire (lapin) : 100 mg sévère Oculaire : effet indésirable observé (dommage irréversible) Cutanée (lapin) : 45% sévère Cutanée (lapin) : 500 mg/24h Cutanée : effets indésirables observés (irritant et corrosif)
C.I. Acid Yellow 3	Oral (rat) DL ₅₀ : 2 000 mg/kg	Oculaire : aucun effet indésirable observé (non irritant) Cutanée : aucun effet indésirable observé (non irritant)
C.I. Acid Yellow 23	Oral (rat) DL ₅₀ : > 2 000 mg/kg	Oculaire : aucun effet indésirable observé (non irritant) Cutanée : aucun effet indésirable observé (non irritant)
C.I. Acid Red 18	Oral (rat) DL ₅₀ : > 8 000 mg/kg	Oculaire : aucun effet indésirable observé (non irritant) Cutanée : aucun effet indésirable observé (non irritant)
C.I. Acid Red 52, sodium salt	Oral (souris) DL ₅₀ : 10 300 mg/kg	Oculaire : aucun effet indésirable observé (non irritant) Cutanée : aucun effet indésirable observé (non irritant)
Eosin yellowish	Cutanée (rat) DL ₅₀ : > 2 000 mg/kg Oral (rat) DL ₅₀ : > 2 000 mg/kg	Oculaire (lapin) : modéré Oculaire : effets indésirables observés (irritant) Cutanée (lapin) : non irritant Cutanée : effets indésirables observés (corrosif)
C.I. Acid Blue 9	Oral (rat) DL ₅₀ : > 2 000 mg/kg	Oculaire : non irritant Oculaire : aucun effet indésirable observé (non irritant) Cutanée : non irritant Cutanée : aucun effet indésirable observé (non irritant)
C.I. Acid Blue 104	Oral (rat) DL ₅₀ : > 5 000 mg/kg	Oculaire (lapin) : non irritant Cutanée (lapin) : non irritant
Methyldiethanolamine	Cutanée (lapin) DL ₅₀ : > 2 000 mg/kg Oral (rat) DL ₅₀ : 4 780 mg/kg	Oculaire (lapin) : 20 mg – irritant Cutanée (lapin) : 10 mg/24h – bénin Cutanée (lapin) : 502 mg – bénin
C.I. Acid Violet 17	Cutanée (lapin) DL ₅₀ : > 2 000 mg/kg	Oculaire : aucun effet indésirable observé (non irritant) Cutanée : aucun effet indésirable observé (non irritant)
Eosin bluish	Cutanée (rat) DL ₅₀ : > 2 000 mg/kg Oral (rat) DL ₅₀ : > 2 000 mg/kg	Oculaire : effets indésirables observés (irritant) Cutanée : aucun effet indésirable observé (non irritant)

Informations toxicologiques du mélange :

Toxicité aiguë :	Non classé
Corrosion cutanée / irritation cutanée :	Non classé
Lésions oculaires graves / irritation oculaire :	Irritation oculaire (Catégorie 2)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales :	Non classé
Cancérogénicité :	Non classé
Toxicité pour la reproduction :	Non classé
STOT – exposition unique :	Non classé
STOT – exposition répétée :	Non classé
Danger par aspiration :	Non classé

RUBRIQUE 12 : Information écologique

12.1. Toxicité

Informations toxicologiques des substances :

Substance	Endpoint	Durée	Espèces	Valeur
Glycerol	EC0(ECx)	24h	Crustacés	> 500 mg/L
	LC50	96h	Poissons	885 mg/L
Ethylene glycol	EC50(ECx)	Non disponible	Algues	6500-7500 mg/L
	LC50	96h	Poissons	> 10 000 mg/L
	EC50	48h	Crustacés	> 100 mg/L
	EC50	96h	Algues	6500-13000 mg/L
2-bromo-2-nitropropan-1,3-diol	NOEC(ECx)	72h	Algues	0,01 mg/L
	LC50	96h	Poissons	10,274-14,454 mg/L
	EC50	72h	Algues	0,05 mg/L
	EC50	48h	Crustacés	1,1-3,52mg/L
	EC50	96h	Algues	0,02-0,025 mg/L
2-octyl-4-isothiazoline-3-one	LC50	96h	Poissons	0,041-0,104mg/L
	EC50	48h	Crustacés	0,057-0,178mg/L
	NOEC(ECx)	840h	Poissons	0,009mg/L
	EC50	96h	Algues	0,15mg/L
C.I. Acid Yellow 3	NOEC(ECx)	504h	Crustacés	5,992mg/L
	LC50	96h	Poissons	> 100mg/L
	EC50	72h	Algues	> 100mg/L
	EC50	48h	Crustacés	202,6mg/L
C.I. Acid Yellow 23	BCF	1008h	Poissons	< 0,29
	EC50(ECx)	48h	Crustacés	> 120mg/L
	LC50	96h	Poissons	> 120mg/L
	EC50	72h	Algues	> 125mg/L
	EC50	48h	Crustacés	> 120mg/L
C.I. Acid Red 18	LC50	96h	Poissons	> 100mg/L
	EC50	48h	Crustacés	> 100mg/L
	EC50(ECx)	48h	Crustacés	> 100mg/L
C.I. Acid Red 52, sodium salt	EC50	48h	Crustacés	> 120mg/L
	EC50(ECx)	48h	Crustacés	> 120mg/L
Eosin yellowish	EC50(ECx)	72h	Algues	51,3mg/L
	EC50	72h	Algues	51,3mg/L
	LC50	96h	Poissons	> 100mg/L
	EC50	48h	Crustacés	> 100mg/L

Substance	Endpoint	Durée	Espèces	Valeur
C.I. Acid Blue 9	LC50	96h	Poissons	>132<276mg/L
	EC50	48h	Crustacés	> 100mg/L
	NOEC(ECx)	504h	Crustacés	≥ 100mg/L
C.I. Acid Blue 104	NOEC(ECx)	168h	Algues	≥ 0,006mg/L
	LC50	96h	Poissons	> 100mg/L
	EC50	48h	Crustacés	> 100mg/L
Methyldiethanolamine	NOEC(ECx)	72h	Algues	6,25mg/L
	LC50	96h	Poissons	320mg/L
	EC50	72h	Algues	37mg/L
	EC50	48h	Crustacés	230mg/L
	EC50	96h	Algues	20mg/L
C.I. Acid Violet 17	NOEC(ECx)	168h	Algues	0,193mg/L
	EC50	48h	Crustacés	1,48mg/L
Eosin bluish	EC50(ECx)	72h	Algues	7,5mg/L
	EC50	72h	Algues	7,5mg/L
	LC50	96h	Poissons	97,7mg/L
	EC50	48h	Crustacés	14,5mg/L

Informations toxicologiques du mélange :

Toxicité à long terme (chronique) pour le milieu aquatique (Catégorie 2)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substance	Persistance : eau / sol	Persistance : Air
Eau	Faible	Faible
Glycerol	Faible	Faible
Ethylene glycol	Faible (demi-vie = 24jours)	Faible (demi-vie = 24jours)
Vinylpyrrolidone homopolymer	Faible	Faible
2-bromo-2-nitropropan-1,3-diol	Faible	Faible
2-octyl-4-isothiazoline-3-one	Haute	Haute
C.I. Acid Yellow 3	Haute	Haute
C.I. Acid Yellow 23	Haute	Haute
C.I. Acid Red 18	Haute	Haute
C.I. Acid Red 52, sodium salt	Haute	Haute
Eosin yellowish	Haute	Haute
C.I. Acid Blue 9	Haute	Haute
C.I. Acid Blue 104	Haute	Haute
Methyldiethanolamine	Faible	Faible
C.I. Acid Violet 17	Haute	Haute

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substance	Bioaccumulation
Glycerol	Faible (LogKOW = -1,76)
Ethylene glycol	Faible (BCF = 200)
Vinylpyrrolidone homopolymer	Faible (LogKOW = 0,2484)
2-bromo-2-nitropropan-1,3-diol	Faible (LogKOW = -0,6408)
2-octyl-4-isothiazoline-3-one	Faible (LogKOW = 2,561)
C.I. Acid Yellow 23	Faible (BCF = 3)
C.I. Acid Red 18	Faible (LogKOW = 1,6301)
Eosin yellowish	Faible (LogKOW = 4,8032)
C.I. Acid Blue 9	Faible (LogKOW = 2,0459)
Methyldiethanolamine	Faible (LogKOW = -1,5024)
C.I. Acid Violet 17	Modérée (LogKOW = 4,1531)

12.4. Mobilité dans le sol

Substance	Mobilité dans le sol
Glycerol	Haute (KOC = 1)
Ethylene glycol	Haute (KOC = 1)
Vinylpyrrolidone homopolymer	Faible (KOC = 40,46)
2-bromo-2-nitropropan-1,3-diol	Haute (KOC = 1)
2-octyl-4-isothiazoline-3-one	Faible (KOC = 2120)
C.I. Acid Yellow 23	Faible (KOC = 79,38)
C.I. Acid Red 18	Faible (KOC = 1572000)
Eosin yellowish	Faible (KOC = 18860)
C.I. Acid Blue 9	Faible (KOC = 10000000000)
Methyldiethanolamine	Haute (KOC = 1)
C.I. Acid Violet 17	Faible (KOC = 10000000000)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères PBT/vPvB selon REACH, annexe XIII.

12.6. Propriété perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale en vigueur.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Étiquette de danger conformément aux réglementations internationales de transport aérien, maritime et routier (ADR – OACI/IATA-DGR – IMDG) :



Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG-CODE) :

Numéro ONU : UN3082

Désignation officielle : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(contient 1-bromo-2-nitropropan-1,3-diol, C.I. Acid Blue 104 et 2-octyl-4-isothiazolin-3-one)

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

Quantités limitées : 5L

Polluant marin : Oui

Numéro EMS : F-A, S-F

Dispositions spéciales : 274 335 969

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI/IATA-DGR) :

Numéro ONU : UN3082

Désignation officielle : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(contient 1-bromo-2-nitropropan-1,3-diol, C.I. Acid Blue 104 et 2-octyl-4-isothiazolin-3-one)

Classe : 9

ERG code : 9L

Groupe d'emballage : III

Polluant marin : Oui

Avions combinés passagers/cargo avec quantités limitées – Instructions d'emballage: Y964

Avions combinés passagers/cargo avec quantités limitées – Quantité net maximale par colis: 450L

Avions combinés passagers/cargo – Instructions d'emballage: 964

Avions combinés passagers/cargo – Quantité net maximale par colis: 30KG G

Avions cargo – Instructions d'emballage : 964

Avions cargo – Quantité net maximale par colis: 450L

Dispositions spéciales : A97 A 18 A197 A215

Transport routier / ferroviaire (ADR-RID) :

Numéro ONU : UN3082

Désignation officielle : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(contient 1-bromo-2-nitropropan-1,3-diol, C.I. Acid Blue 104 et 2-octyl-4-isothiazolin-3-one)

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

Polluant marin : Oui

Quantités limitées : 5L
Dispositions spéciales : 274 335 375 601
Identification du danger (Kemler) : 90
Code de classification : M6
Etiquette de danger : 9

Transport fluvial (ADN) :

Numéro ONU : UN3082
Désignation officielle : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(contient 1-bromo-2-nitropropan-1,3-diol, C.I. Acid Blue 104 et 2-octyl-4-isothiazolin-3-one)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Polluant marin : Oui
Quantités limitées : 5L
Dispositions spéciales : 274 335 375 601
Code de classification : M6
Equipement requis : PP

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16 : Autres informations

FDS rédigée par	OZ INTERNATIONAL
Abréviations et acronymes	ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage ; règlement n°1272/2008 IATA : Association internationale du transport aérien IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses FDS : Fiche de données de sécurité OACI : Organisation de l'aviation civile internationale REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH N°1907/2006

	RID : Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
Sources des données	9 Mise à jour NVZ ATP. REGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 Décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878
Conseils de formation	Suivre les conseils d'utilisation, de stockage, de maintenance et de remplacement.
Autres informations	DENEGATION DE RESPONSABILITE. Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être digne de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.